

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AOÛT 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021-66

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt et un, le deux août à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 27 juillet 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LEJEUNE Laurent.

Pouvoir : LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe.

Secrétaire de séance : LATIL Jessica.

Objet BRANCHEMENT ENEDIS AU RIOU - CONVENTION DE SERVITUDE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que toute demande de branchement électrique nécessite une convention de servitude.

Suite à l'étude du branchement ENEDIS pour la Commune de Freissinières sur la parcelle 2243 section F, Monsieur le Maire propose de signer une convention de servitude avec ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer ladite convention avec ENEDIS.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.